



## Résiliation du bail le 14 octobre et nouveau logement pour le 30.

Par **Kev130590**, le **07/11/2015** à **13:25**

Bonjour,

Je veux quitté mon logement le 30 novembre 2015 et le propriétaire veut que je reste jusqu'au 14 décembre au soir et payé le loyer des 14 jours. Que dois je faire pour quitte le logement le 30 novembre et remettre les clés et faire l'état des lieux avec le propriétaire ?

Merci.

Par **cocotte1003**, le **07/11/2015** à **13:58**

Bonjour, vous rêvez payer vos loyers et charges jusqu'à la fin de votre préavis que l'état des lieux de sortie soit fait ou non. Cordialement

Par **Kev130590**, le **07/11/2015** à **14:11**

Je payera plus les charges électricité et eau vu que je vais résilié les contrat avant de partir le 30 novembre. Le préavis est de un mois donc fini le 15 novembre mais il me laisser jusqu'au 30 novembre pour quitter le logement vu que j'ai le futur logement le 30 novembre dans la journée. Et maintenant il veut que je reste jusqu'au 14 décembre au soir vu que à apparament il aurait pas de futur locataire avant.